

ZEITUNG VUM LËTZEBUERGER VOLLEK
Extrait de l'édition du 19 octobre 2006

A propos de l'immigration...

C'est hier matin lors d'une conférence de presse dans ses locaux au Kirchberg, que le Conseil Economique et Social (CES) a rendu public son avis sur l'immigration.

C'est en présence de Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, que Raymond Hencks, président du CES a présenté cette analyse, un document de 42 pages, que le ministre a qualifié de contribution importante à la politique d'immigration du gouvernement.

Entre les années 2020 et 2030, selon les projections 2005-2055 du STATEC, la population d'origine étrangère au Luxembourg dépassera la population autochtone, et l'on prévoit qu'en 2055 la population du Luxembourg sera de 645.500 habitants. Il est donc très important, pour le CES, d'opter pour une politique d'immigration et d'intégration active, s'inscrivant dans le cadre de la politique d'immigration de l'Union européenne, qui établira les procédures et critères d'admission communs à l'immigration originaire des Etats tiers.

Raymond Hencks a précisé que cette analyse ne tient pas compte des demandeurs d'asile et de l'immigration qui découle de raisons humanitaires, elle est centrée sur l'immigration se faisant dans le cadre du regroupement familial, pour des raisons économiques et professionnelles.

L'immigration répond aux besoins constants et structurels en main-d'œuvre de l'économie, et aujourd'hui particulièrement, celle hautement qualifiée, que tant le marché national de l'emploi que le grand régional ne sont plus en mesure de satisfaire.

Le développement des activités dans des domaines tels que information, communication, multimédia ou autres technologies de pointes (biotechnologie, nanotechnologie, éco technologie) est conditionné par la migration au Luxembourg de spécialistes étrangers.

Le CES dans son analyse souligne, entre autre, la complexité des démarches administratives notamment au niveau de l'embauche des ressortissants des Etats tiers et des nouveaux Etats membres, et préconisent à ce niveau de remplacer les différents permis existants par deux permis de travail/séjour, un premier à durée limitée, prorogeable, permettant de travailler dans une même profession pour tout employeur et d'un second définitif et sans aucune restriction.

Le CES se prononce pour une politique volontariste et ciblée, recrutant les étrangers pour les secteurs économiques qui connaissent une pénurie de main d'œuvre ou pour d'autres à forte croissance et pour l'assouplissement des conditions d'octroi du permis de travail. Il préconise également de favoriser l'immigration dans les pays culturellement plus proches afin de faciliter l'intégration.

Au niveau de l'intégration, le CES considère que l'intégration est vitale, pour des raisons d'identité et de solidarité nationales et qu'elle permet d'éviter la formation de «sociétés parallèles», de structures sociales séparées suivant des critères ethnoculturels. Il ajoute que vu l'exiguïté du territoire, l'importance de la population immigrée, le multilinguisme ambiant et l'absence de culture de référence très prononcée, il ne pourra s'agir d'une assimilation forcée, mais que le Luxembourg, par la force des choses, devra s'orienter vers le multiculturalisme.

Le CES évoque aussi la politique scolaire, avec entre autre le problème de l'enseignement trilingue qui s'il contribue d'une part à la cohésion sociale représente d'autre part, du fait du haut niveau exigé en allemand et de la transmission du savoir en allemand et en luxembourgeois, une grosse difficulté pour les fils d'immigrés qui très souvent utilisent une langue romane à la maison.

On ne peut cependant éviter de rappeler une situation inacceptable que connaît l'immigration portugaise. Lorsque l'on observe le tableau de l'état de la population au 1er janvier 2006, sur une population totale de 459.500 habitants, les portugais sont de loin la communauté d'immigrés la plus importante avec 67.800 sur un total de 181.800. Si les portugais représentent près de 14,75% de la population totale, au niveau du statut économique ont voit que 84,1% sont des ouvriers. Ce qui est choquant, c'est qu'une enquête du CEPS (PSELL-3/2004) révèle que chez les portugais, l'indice de reproduction sociale est bien supérieur à celui des luxembourgeois et des autres étrangers résidents. En effet, plus de 80% des actifs portugais ont la même catégorie professionnelle que leurs pères, c'est-à-dire ouvriers, seulement 10% ont une mobilité ascendante mais en plus 8% ont une mobilité descendante. Pour les luxembourgeois 43% ont la même catégorie professionnelle, 45% ont une mobilité ascendante et 12% descende et chez les autres étrangers on a respectivement 48%, 35% et 17%. Les portugais au Luxembourg, seraient-ils condamnés à être ouvriers jusqu'à la fin des temps ? Ces chiffres ne sont ils pas le reflet d'un problème sérieux d'intégration où il y a lieu d'intervenir le plus rapidement possible afin de changer cet état des choses?

I.P.I